



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6103<sup>e</sup>** séance

Mercredi 8 avril 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Heller . . . . .	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Ebner
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Long Zhou
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Renié
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Okuda
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Quarrey
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Guinée-Bissau**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Joseph Mutaboba, Représentant du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Mutaboba à prendre place à la table du Conseil.

Puisqu'il s'agit du premier exposé de M. Mutaboba au Conseil de sécurité en sa qualité de Représentant du Secrétaire général et de Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, je souhaite, au nom du Conseil, le féliciter de sa nomination. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec lui et lui souhaitons bonne chance et plein succès dans sa nouvelle et difficile mission.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite l'Ambassadrice Viotti à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/169, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Joseph Mutaboba, nouveau Représentant du Secrétaire général, et de l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti.

Je donne maintenant la parole à M. Joseph Mutaboba.

**M. Mutaboba** : Pour commencer, je dois vous présenter mes excuses pour la faiblesse de ma voix qui a été affectée par le voyage et par le grand nombre de discussions que j'ai récemment tenues en Guinée-Bissau – mais les discussions ont été utiles.

Le rapport dont le Conseil est saisi, publié sous la cote S/2009/169, est le trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BANUGBIS).

Le rapport rend principalement compte des principaux faits récents intervenus en Guinée-Bissau depuis le précédent rapport du Secrétaire général du 2 décembre 2008 (S/2008/751), notamment de la formation du nouveau gouvernement, et des événements tragiques survenus en mars 2009 et leurs conséquences.

Le parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), a

remporté la majorité absolue lors des élections législatives de novembre 2008, et le Président Nino Vieira a invité le dirigeant du PAIGC, Carlos Gomes, Jr, à former un gouvernement, qui a pris ses fonctions le 8 janvier 2009.

Le soir du 1<sup>er</sup> mars, l'explosion d'une bombe a tué le chef d'état-major, le général Tagme Na Waie, et quelques heures plus tard, le Chef de l'État, le Président João Bernardo Vieira, a également été assassiné. Le 2 mars, le Conseil des ministres a instruit le Procureur général de constituer une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les deux assassinats. Le 3 mars, le Président de l'Assemblée nationale, Raimundo Pereira, a prêté serment en qualité de Président de la République par intérim, conformément aux dispositions de la Constitution, et a le principal devoir d'organiser les élections présidentielles qui sont prévues.

Les assassinats ont suscité des réactions rapides, et nombre de pays et d'organisations, tels que l'Union africaine (UA), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les partenaires bilatéraux, ont condamné les assassinats et ont appelé à ce qu'une enquête transparente soit menée. Ils ont également demandé la pleine restauration de l'ordre constitutionnel par le biais de l'organisation d'élections présidentielles.

Voici justes quelques mots pour informer les membres du Conseil des dernières informations sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis la publication du rapport.

S'agissant de l'évolution politique, les funérailles nationales du Président Vieira ont eu lieu le 10 mars dans un climat émouvant mais pacifique. Le 14 mars, le Conseil des ministres a nommé le commandant de la Marine José Zamora Induta, chef d'état-major, et le lieutenant-colonel António N'djai, chef d'état-major adjoint. Les chefs d'état-major de l'armée de terre et de l'armée de l'air, qui sont plus haut gradés que ces deux derniers, ont été ignorés. Le Président par intérim a publié un décret le 4 avril pour confirmer ces nominations par intérim jusqu'à la prestation de serment du Président de la République élu, bien que la Constitution ne lui accorde pas un tel pouvoir.

La commission d'enquête sur le double assassinat a commencé ses travaux le 12 mars. Le Procureur général et le Ministre de la justice ont demandé un appui financier et technique. Le Procureur général a exprimé sa préoccupation concernant la situation d'insécurité des membres de la Commission et des témoins face aux menaces et à l'intimidation ainsi que le manque de coopération des militaires en ce qui concerne l'échange d'informations sur l'enquête militaire.

Une enquête parallèle a été mise en place par les militaires pour faire la lumière sur l'assassinat du général Tagme Na Waie. La commission militaire a placé en garde à vue un certain nombre de militaires et de civils. Selon la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau, certains des détenus montrent des signes de mauvais traitement. Le 2 avril, le Procureur général a invité la communauté internationale à intervenir de sorte que ces obstacles soient levés et que les conditions permettant de mener l'enquête soient réunies.

La CEDEAO et la CPLP ont dépêché des délégations le 3 mars pour débattre de la crise. La vingt-sixième réunion ministérielle de la médiation de la CEDEAO et du Conseil de sécurité a recommandé que la CEDEAO mobilise l'appui international, notamment de l'Organisation des Nations Unies, pour un déploiement préventif de militaires et de police pour assurer la protection des institutions de l'État des fonctionnaires du Gouvernement et du processus électoral. Elle a également recommandé que des mesures immédiates soient prises pour mettre en œuvre le plan d'action de Prague contre le trafic de drogues de la CEDEAO, utilisant la Guinée-Bissau comme l'un des pays pilotes. Je suis heureux de rapporter que la Guinée-Bissau sera le premier pays à être pilote.

Le conseil des ministres de la CPLP, qui s'est réuni à Prague le 25 mars, a, entre autres, appuyé la création d'une commission d'enquête internationale, et approuvé la proposition de la CEDEAO d'un déploiement de sécurité préventif, s'il est demandé par le Gouvernement bissau-guinéen, coordonné par l'Union africaine et a reçu un mandat de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le 1<sup>er</sup> avril, le Ministre de la communication sociale et porte-parole du Gouvernement a déclaré que la Guinée-Bissau n'avait demandé aucun déploiement et a souligné que ce qui était nécessaire était l'appui international de la réforme du secteur de la sécurité.

Le 6 avril, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, a annoncé la nomination de M. João Bernardo de Miranda, ancien Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, comme envoyé spécial de l'UA en Guinée-Bissau.

En ce qui concerne les élections présidentielles, une crise constitutionnelle a été évitée après que des pourparlers entre le Président par intérim Pereira et les partis politiques parlementaires et non parlementaires, ainsi qu'avec la société civile, aient abouti à un large consensus selon lequel les élections se tiendront le 28 juin 2009. Le budget des élections avoisine les 5 millions de dollars. Le chiffre exact est 4 965 709 dollars. Le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement a indiqué que, compte tenu des promesses de contributions, le déficit actuel se situe à 2,5 millions de dollars.

En ce qui concerne l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme, Pedro Infanda, l'avocat du contre-amiral Bubo Na Tchuto, a été détenu par l'armée et torturé le 23 mars. L'arrestation de M. Infanda est survenue après qu'il ait publiquement critiqué plusieurs nominations à la tête de l'armée qu'il jugeait anticonstitutionnelles. L'armée a affirmé que ses commentaires constituaient une menace à la paix et à la sécurité. M. Infanda a été déféré devant le Procureur général le 27 mars et a été interné dans un hôpital. L'ancien Premier Ministre et actuel Président de la Cour des comptes, Francisco Fadul, a été attaqué chez lui au petit matin du 1<sup>er</sup> avril par des hommes armés vêtus d'uniformes militaires, après avoir critiqué les forces armées à la radio. Le chef d'état-major désigné a condamné cette attaque mais a ajouté qu'elle avait probablement été menée par des individus n'appartenant pas aux forces armées voulant ternir la réputation de ces dernières. Le Président de la Ligue des droits de l'homme est entré dans la clandestinité le 1<sup>er</sup> avril, après que des employés de la Ligue aient indiqué qu'il avait été menacé par un individu armé en habits civils.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation socioéconomique, les syndicats d'enseignants et des agents de santé ont fait grève à propos des arriérés de salaires et d'autres questions. Le Gouvernement doit actuellement l'équivalent de trois mois de salaire sur l'année 2008 et il est en train de traiter les salaires de février.

En conclusion, je voudrais insister sur quelques points essentiels. Premièrement, le peuple bissau-

guinéen a voté avec maturité et massivement pour l'espoir et le changement. Il l'a fait dans une atmosphère marquée par des luttes intestines au sein du parti au pouvoir bien avant même les événements tragiques de mars. Les événements des 1<sup>er</sup> et 2 mars ont ensuite forcé le Gouvernement à consacrer toute son énergie à la gestion de la crise politique et militaire. Le Gouvernement est aussi aux prises avec une situation fiscale précaire et d'énormes difficultés pour éponger les arriérés de salaires et s'attaquer aux problèmes sociaux qu'il a promis de régler.

Bien que la patience du peuple bissau-guinéen ne semble pas avoir de limite, il faut bien reconnaître que la désillusion est en train de s'installer, de même qu'un sentiment de frustration motivé par le fait que les promesses, quelles qu'elles soient, s'évanouissent rapidement avec chaque nouvelle crise cyclique. La population est appelée à se rendre aux urnes le 28 juin 2009 pour élire un Président. Une grande partie de la population s'interroge sur l'opportunité de cette élection si peu de temps après une importante explosion de violence et avant même que le climat sociopolitique et militaire n'ait eu le temps de se stabiliser. Nous appuyons la tenue d'élections en tant qu'élément du processus démocratique et du respect de la Constitution, mais nous devons tenir compte de ces sentiments et être conscients qu'il y a un fossé de plus en plus grand entre la population et le processus démocratique, qui, aux yeux de beaucoup, traite le peuple comme du carburant électoral et ne lui donne rien en retour. Il importe donc que le peuple puisse constater rapidement une amélioration de ses conditions de vie pour que la démocratie prenne une signification véritable à ses yeux.

Deuxièmement, il est indispensable de mettre en place une Commission d'enquête solide pour mettre fin aux cycles de violence et à l'impunité dans le pays. Les hauts responsables du pays n'ont cessé de me dire qu'ils craignent qu'une telle enquête n'échoue comme les précédentes. Le Procureur général a, à plusieurs reprises, expliqué que la Commission ne disposait pas de l'appui matériel et technique nécessaire. Récemment, il s'est aussi plaint du manque de coopération de la part de l'armée sur cette question. Il convient également de reconnaître que demander aux enquêteurs et aux témoins de faire leur devoir et d'être courageux alors qu'il n'existe aucun filet de protection rend la perspective d'un échec encore plus probable.

Ces analyses pessimistes constituent un argument en faveur de la création d'une commission d'enquête

internationale et de la protection des témoins et des responsables nationaux concernés par cette enquête. La proposition concernant la protection formulée par la CEDEAO et la CPLP fournit la possibilité d'agir pour protéger les individus et garantir la paix et la sécurité. Toutefois, cette enquête internationale et cette initiative de protection doivent être demandées par le Gouvernement, qui ne se montre pas très enthousiaste, ce qui contraste nettement avec le fait qu'après l'attentat du 23 novembre 2008 contre le Président Vieira, le Gouvernement intérimaire d'alors et la société civile avaient demandé la protection des plus hauts responsables de l'État. Mon analyse est que le climat en matière de sécurité est instable et que la communauté internationale doit envisager comment soutenir au mieux la sécurité de l'État, le cas échéant, dans ce qui pourrait s'avérer un contexte en évolution rapide.

Troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité est l'une des réformes clefs de l'État. Les acteurs nationaux portent leur attention principalement sur la défense. Je regrette de devoir indiquer au Conseil qu'ils ont perdu confiance dans la capacité de la communauté internationale de mettre en route cette réforme. De fait, plusieurs programmes sont prêts mais toujours en attente de financement. Le moment est venu d'obtenir rapidement des résultats et de commencer à mettre en œuvre ces programmes, qui concernent plus particulièrement les anciens combattants et les soldats qui ont dépassé l'âge de la retraite.

Il faut d'urgence s'atteler à répondre aux besoins élémentaires de l'armée et de la population en général. En tant que partie intégrante du plan de réforme du secteur de la sécurité, je m'emploie actuellement avec le Gouvernement bissau-guinéen, à tous les niveaux de la hiérarchie, à élaborer des projets grâce auxquels la main-d'œuvre militaire et les terres allouées aux forces armées serviraient à produire et à transformer des denrées alimentaires, à construire des maisons et des écoles et à fournir d'autres services sociaux en employant le personnel militaire. Ces projets répondront à la nécessité de créer une armée républicaine moderne jouissant des droits fondamentaux à l'alimentation, au logement et à l'éducation. Le succès de tels projets aura un effet positif sur la réforme du secteur de la sécurité et sur les relations entre la population civile et l'armée. Le but est qu'en définitive ces dernières deviennent des

partenaires dans la réalisation du développement et de la stabilité politique en Guinée-Bissau.

Dans le même temps, il est crucial que la communauté internationale fournisse un appui financier et technique à la mise en œuvre du programme national de réforme du secteur de la sécurité et au plan d'action régional de la CEDEAO pour lutter contre le problème grandissant du trafic de drogue, du crime organisé et de la consommation de drogues dans la région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, le Département des affaires politiques ainsi que le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest – via le Département des opérations de maintien de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle – ont décidé de travailler en synergie pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO. Cette initiative conjointe vise à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités de la police et des organes de maintien de l'ordre dans les États membres de la CEDEAO afin d'améliorer la prévention et la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue. La Guinée-Bissau est l'un des pays pilotes de cette initiative, comme je l'ai déjà mentionné, et ses partenaires internationaux doivent l'aider à en faire un succès.

Enfin, je voudrais demander aux membres du Conseil et à la communauté internationale d'envoyer, par votre entremise, Monsieur le Président, un signal aux forces de sécurité et au Gouvernement de la Guinée-Bissau leur indiquant qu'ils sont les seules parties chargées de la protection et de la défense des droits de l'homme du peuple bissau-guinéen. J'exhorte également chaque membre du Conseil à participer aux efforts de la communauté internationale pour appuyer les élections, les programmes visant à mettre fin à l'impunité, et la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

**M<sup>me</sup> Viotti** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. Joseph Mutaboba, pour son exposé sur la situation actuelle dans ce pays.

Depuis l'exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 7 octobre 2008, un certain nombre de faits nouveaux sont survenus dans le pays – certains encourageants, d'autres extrêmement troublants – qui ont des répercussions sur les efforts internationaux déployés en appui à la consolidation de la paix. À l'actif du pays, des élections ont eu lieu, un nouveau Gouvernement a été mis en place et son programme a été approuvé par l'Assemblée nationale. Les membres du Comité national permanent pour la consolidation de la paix ont été nommés.

Mais ces progrès ont été assombris par les événements tragiques des 1<sup>er</sup> et 2 mars. La formation Guinée-Bissau s'est associée à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, pour condamner avec force les assassinats du Président Vieira et du général Tagme Na Waie. Nous avons également invité tous les partenaires et amis de la Guinée-Bissau à honorer leurs engagements à l'égard du pays, en l'aidant notamment à organiser les élections présidentielles prévues par la Constitution nationale.

Heureusement, à la suite de ces terribles événements, le Président du Parlement, M. Raimundo Pereira, a servi en qualité de Président par intérim, conformément aux dispositions applicables de la Constitution. De plus, une commission d'enquête a été rapidement mise en place.

Récemment cependant, la situation politique a été de nouveau perturbée par des actes de violence et d'intimidation visant des personnalités bien connues de la Guinée-Bissau, dont le Président de la Cour des comptes et l'avocat d'un ancien chef d'état-major de la marine. La détention d'autres personnes, dont des officiers de haut rang, n'a pas été pleinement expliquée.

Tout ceci est en rapport direct avec les travaux de la Commission. Les assassinats et les derniers événements rappellent que la situation en Guinée-Bissau reste fragile et que la communauté internationale doit fournir un appui politique et financier à ce pays. Cela vient nous rappeler également qu'il incombe au Gouvernement et à la société du pays de tirer le plus grand parti de la volonté de la

communauté internationale de les aider à surmonter les nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés.

Parmi ces problèmes, je voudrais en signaler deux pour lesquels la Commission de consolidation de la paix peut rapidement apporter une contribution notable. Le premier a trait à l'organisation des élections présidentielles, qui, d'après un accord politique conclu récemment, pourraient avoir lieu le 28 juin. On estime leur coût à environ 5 millions de dollars. La réunion consacrée à la Guinée-Bissau cherchera à aider à la mobilisation des fonds nécessaires pour faire face à ces coûts. Pour sa part, le Gouvernement devrait prendre toutes les mesures requises pour veiller à ce que le processus électoral soit régulier, transparent et crédible. Je suis certaine que les dirigeants de la Guinée-Bissau – civils et militaires – comprennent bien que la préservation de l'ordre constitutionnel et une démocratie efficace sont des éléments essentiels à la consolidation de la paix et une composante vitale de notre partenariat.

La réforme de secteurs de la sécurité et de la défense est également d'une importance critique. La Commission de consolidation de la paix tiendra la semaine prochaine une réunion sur cette question afin que tous les acteurs compétents l'informent de leurs activités sur le terrain. Cette réunion devrait préparer la voie à la conférence de Praia, qui doit se tenir le 20 avril sur l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'objectif de la réunion de la Commission est d'examiner l'état d'avancement de la réforme du secteur de la sécurité, d'évaluer les domaines où il y a des lacunes ou des goulets d'étranglement, et d'envisager la meilleure façon dont nous pouvons aider les acteurs sur le terrain à répondre aux besoins concrets de la Guinée-Bissau.

La réforme du secteur de la sécurité doit être menée d'une manière globale. L'objectif ne doit pas être simplement de réduire les effectifs militaires, mais plutôt consister en un processus qui permettrait à la Guinée-Bissau de compter sur des forces armées professionnelles et républicaines. Il est indispensable aussi que ceux qui demeureront en service actif aient des conditions de vie décentes. Il est tout aussi important de veiller à disposer de mécanismes efficaces de réinsertion des personnes démobilisées dans la vie civile afin d'assurer la viabilité politique de la réforme. Il s'agit là des principaux messages que le Ministre de la défense a communiqués à la

Commission à sa dernière réunion le 25 mars. Nous nous félicitons des propositions et des idées que vient d'avancer le Représentant spécial du Secrétaire général. Elles constituent, je crois, une base intéressante pour nos débats à la Commission de consolidation de la paix.

Comme le signale le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la réforme du secteur de la sécurité ne doit pas être menée de manière isolée, séparément d'autres réformes importantes, ni être considérée comme une panacée. La stabilité du pays exigera un effort plus vaste axé sur la consolidation des institutions, le renforcement de l'État et le règlement des problèmes qui ont empêché ces dernières années la Guinée-Bissau de s'engager dans un processus autonome de croissance économique.

Il va sans dire que le renforcement des institutions publiques est également essentiel dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants en Guinée-Bissau et dans la région. Nous rappelons que la Communauté des pays de langue portugaise a aidé la Guinée-Bissau à devenir un pays pilote pour ce qui est de l'exécution du plan d'action de Praia de la CEDEAO, convenu l'an passé.

En conclusion, le scénario de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau demeure semé d'obstacles. La situation exige un appui politique et financier soutenu de la part de la communauté internationale et une coopération technique continue et de meilleure qualité. À cette fin, il est absolument indispensable de renforcer la présence de l'ONU sur le terrain. Nous attendons la recommandation du Secrétaire général quant à la façon d'améliorer le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et d'en faire un bureau intégré doté du personnel adéquat et des ressources nécessaires pour aider le Gouvernement à relever les défis auxquels le pays est confronté. Tout l'appui que le Conseil de sécurité peut fournir au BANUGBIS sera vivement apprécié.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice Viotti pour son exposé. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Guinée-Bissau.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Je vous sais gré, Monsieur le Président, de l'opportunité qui m'est offerte de prendre la parole aujourd'hui à la suite du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, et de l'Ambassadrice du Brésil en sa qualité

de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Tout à l'heure, le Représentant spécial du Secrétaire général a indiqué que le rapport du Secrétaire général (S/2009/169) est le trente-quatrième du genre. Cela démontre que depuis fort longtemps déjà, le Conseil de sécurité se penche sur la situation qui prévaut dans mon pays. C'est une assez longue période puisque le Bureau des Nations Unies a été créé il y a bientôt 10 ans, et je crois que cela apporte la preuve de l'intérêt, certes, que les membres du Conseil portent à mon pays, mais cela démontre aussi malheureusement que la situation qui prévaut dans mon pays dure et perdure depuis déjà assez longtemps.

Aujourd'hui, je prends la parole le cœur assez gros, parce que, comme l'ont indiqué le Secrétaire général, dans son rapport, et, tout à l'heure, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mutaboba, des incidents, des événements tragiques se sont produits dans mon pays : l'assassinat du Président de la République et l'assassinat, malheureusement aussi, du chef de l'état-major, le général des forces armées. Ce sont deux événements tragiques qui sont venus s'ajouter aux maux qui, depuis fort longtemps, comme je l'ai dit tout à l'heure, constituent le quotidien de mes compatriotes.

Malheureusement, nous faisons face à une situation dramatique. Mais je voudrais assurer le Conseil que, quelles que soient les circonstances actuelles, il ne faudrait pas déduire que la Guinée-Bissau est un cas perdu, que, malgré tous les efforts qui sont consentis par la communauté internationale, nous n'aboutissons pas au résultat escompté. En vérité, nous avons conscience en Guinée-Bissau de la nécessité de faire en sorte que la crédibilité du pays soit restaurée. Nous avons conscience de la nécessité de nous réconcilier avec nous-mêmes, d'instaurer le dialogue comme moyen de communication, de faire en sorte que règne l'harmonie entre toutes les couches de la population, toutes les ethnies, toutes les composantes de notre nation.

C'est pour cela que je voudrais dire ici avec insistance que, malgré ce qui s'est passé, malgré la brutalité de ce qui s'est passé, le peuple de Guinée-Bissau n'est pas un peuple violent. Bien au contraire, le peuple de Guinée-Bissau est un peuple pacifique, qui aime la paix, qui fait des efforts pour faire en sorte que la paix devienne une réalité et perdure dans notre pays. Je voudrais donc vous demander, à l'instar du

Secrétaire général, comme il l'a dit dans son rapport (S/2009/169), de ne pas abandonner ce peuple, parce que le peuple de Guinée-Bissau mérite qu'on l'appuie dans cet effort de réconciliation nationale pour retrouver le chemin de la paix et de la stabilité politique, et pour pouvoir assoir les bases d'un développement durable. Parce que nous avons besoin de développement, nous n'avons pas besoin de conflit. Nous avons besoin que la communauté internationale nous aide à faire face à des défis majeurs. La plupart des défis sont décrits dans le rapport du Secrétaire général et, de manière plus spécifique, le Représentant du Secrétaire général a fait référence à certaines de nos priorités les plus essentielles.

Il faut absolument que le peuple de Guinée-Bissau se réconcilie avec lui-même. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent avoir une incidence à la fois positive et immédiate. Il faut absolument que vous nous aidiez, que la communauté internationale nous aide à instaurer un climat propice aux prochaines élections qui auront lieu le 28 juin prochain, à la suite de l'assassinat du Président de la République.

Je voudrais dire que, malgré le caractère tragique des événements qui se sont déroulés dans mon pays et malgré certaines difficultés à harmoniser les positions, les partis politiques ont su être à la hauteur de leurs responsabilités. Ils se sont retrouvés pour, de manière consensuelle, décider de cette date du 28 juin prochain. Il est essentiel que la communauté internationale nous aide à organiser ces élections que nous voulons crédibles et transparentes, et qu'elles soient l'occasion, pour les Bissau-Guinéens, de porter, de façon définitive, leur choix sur la personne de leur choix.

Je voudrais aussi dire qu'il est essentiel que la communauté internationale nous aide à initier et à parfaire cette réforme des forces de défense et de sécurité. C'est un élément essentiel de la construction de la paix en Guinée-Bissau. Il faut se rendre compte que les conditions dans lesquelles vivent mes compatriotes soldats sont tout à fait lamentables. Je crois que les missions des Nations Unies qui se sont rendues en Guinée-Bissau peuvent en témoigner. Il ne s'agit pas de créer des conditions autrement plus parfaites que celles qui sont les plus indispensables à la vie quotidienne de tout être humain. Il s'agit tout simplement de faire en sorte que nous puissions aussi créer un minimum de conditions d'habitation dans les casernes pour faire en sorte que les soldats, qui sont parties intégrantes de la société, qui sont des citoyens

normaux, puissent retrouver la dignité indispensable à tout être humain. Lorsque vous êtes dans des casernes qui n'ont même pas de toit, lorsque vous êtes sujets aux aléas climatiques – et bientôt la saison des pluies va commencer en Guinée-Bissau – je crois que l'on comprend ou on pourrait comprendre l'état d'esprit de mes compatriotes qui sont dans les casernes.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour faire en sorte que ces réformes aient lieu le plus rapidement possible. Nous en avons décidé ainsi : les autorités, le Parlement et surtout l'armée qui est décidée à jouer un rôle déterminant dans cette réforme des forces de défense et de sécurité. Je voudrais donc vous dire tout simplement que, dans ce domaine, il existe un consensus national. Mais, nous avons besoin de moyens financiers pour mettre en œuvre des plans que nous avons déjà établis pour pouvoir créer les structures indispensables à cette réforme que nous appelons tous de tous nos vœux.

Je voudrais aussi dire que nous avons besoin non seulement de créer les conditions indispensables à l'organisation des élections, mais le Gouvernement a besoin aussi, de façon concomitante, de répondre aux besoins quotidiens de la population. Je voudrais vous demander de ne pas vous focaliser uniquement sur la préparation des élections futures. Il ne faudrait pas se dire : d'abord les élections, et après on verra. Je souhaiterais que, si possible, nous puissions, nous, Bissau-Guinéens, les autorités de la Guinée-Bissau, le peuple de Guinée-Bissau et la communauté internationale, que nous puissions, de façon parallèle, sinon de façon concomitante, faire face aussi aux obligations qui existent par ailleurs. Il faut, comme l'a indiqué le Représentant du Secrétaire général, créer les conditions minimales d'une vie normale en Guinée-Bissau.

En un mot, il faut redonner l'espoir au peuple de Guinée-Bissau. Il faut dire : « en dépit de ce qui s'est passé dans votre pays, nous avons confiance en vous, pourvu que vous fassiez l'effort nécessaire de vous réconcilier et d'instaurer un dialogue constructif entre vous-mêmes et pour vous-mêmes ». Je peux assurer le Conseil que le peuple de Guinée-Bissau est disposé à franchir ce pas, à consentir tous les efforts et tous les sacrifices nécessaires pour faire en sorte que cette crédibilité dont nous avons besoin soit retrouvée, que la paix soit instaurée dans notre pays de façon définitive et durable.



Je voudrais encore une fois dire que nous sommes redevables à la communauté internationale pour tous les sentiments de solidarité et de compassion qui nous ont été exprimés par le Président du Conseil, le Secrétaire général, l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, par tous ceux qui se sentent concernés par ce qui se passe en Guinée-Bissau, en une démonstration unanime de solidarité humaine. Je voudrais, ici et maintenant, remercier tous ceux qui ont fait preuve de leur solidarité indéfectible à l'égard d'un peuple qui en a besoin, le peuple de Guinée-Bissau.

Je voudrais enfin dire que nous n'aurons de cesse, en Guinée-Bissau, de créer les conditions nécessaires pour ce dialogue dont j'ai parlé, pour faire en sorte que l'état de droit puisse prévaloir, que les incidents malheureux dont a parlé tout à l'heure le Représentant du Secrétaire général et qui pourraient mettre en doute l'état de droit, le respect pour les lois ne se reproduisent pas et que tous ces doutes puissent être dissipés. Mais pour ce faire, nous avons besoin aussi de rendre la justice crédible, fonctionnelle. Et là aussi nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale pour faire en sorte qu'une justice crédible puisse être rendue aux justiciables, pour faire en sorte que la population de la Guinée-Bissau ait confiance en sa justice, puisse s'adresser à sa justice, consciente que la justice sera prête non seulement à l'écouter, mais à rendre justice dans des conditions conformes aux normes internationales. Nous n'aurons de cesse, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'œuvrer pour la construction d'un État démocratique, d'un état de droit, où tout citoyen sera considéré de manière inclusive comme partie prenante dans la gestion des affaires nationales.

Je voudrais, encore une fois, dire que nous sommes conscients de nos obligations. Tout à l'heure, encore, je parlais au Premier Ministre, et il m'a dit de vous dire que nous sommes conscients des défis que nous devons relever, nous sommes conscients que, nous, Bissau-Guinéens, sommes les premiers responsables de ce qui se passe dans notre pays, que nous sommes disposés à relever les défis et que nous avons besoin de votre compréhension, de votre solidarité, de votre appui, pour pouvoir poursuivre l'œuvre que nous avons entamée, pour que nous puissions, malgré et en dépit de tous les obstacles, aller de l'avant, construire une patrie démocratique, faire en sorte que la Guinée-Bissau puisse retrouver sa crédibilité, sa respectabilité sur la scène internationale.

Et je voudrais dire encore une fois, parce qu'il est important que je le dise, que le peuple de Guinée-Bissau n'est pas un peuple violent. C'est un peuple pacifique qui mérite toute votre attention. Et je remercie le Président et les membres du Conseil de cette attention soutenue dont ils ont toujours fait preuve à l'égard de mon peuple et de mon pays.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je suis certain que les membres du Conseil prêteront l'attention due à l'appel lancé aujourd'hui par le représentant de la Guinée-Bissau au Conseil et à la communauté internationale pour appuyer le processus en cours en Guinée-Bissau.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 5.*